

Granby, le 20 mai 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Trente-et-unième message)**

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Résultat de la consultation des enseignants du secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) sur la possibilité de modifier la journée pédagogique du 5 juin 2020 en journée de classe;
2. Horaire de travail des enseignants;
3. Distribution de masques réutilisables de la FAE;
4. Document récapitulatif de la FAE pour les enseignants du secteur des adultes;
5. L'effet de la pandémie sur nos primes d'assurances collectives;
6. Plateforme « Ça cloche? Dites-le-nous. »;
7. Rappels importants.

1. Consultation des enseignants du secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) sur la possibilité de modifier la journée pédagogique du 5 juin 2020 en journée de classe

Le CSSVDC consulte le SEHY afin de connaître son opinion sur la possibilité de transformer la journée pédagogique (JP) du 5 juin 2020 en journée de classe. Je vous annonce que les enseignants ayant participé à la consultation étaient très majoritairement contre la possibilité de modifier une JP en journée de classe. Notons que, contrairement à ce qu'avait laissé entendre le premier ministre Legault, les JP ne sont pas des journées de vacances.

Le SEHY s'est prononcé contre la possibilité de modifier la JP du 5 juin 2020 en journée de classe. Vous trouverez le courriel envoyé au CSSVDC en pièce jointe du courriel.

2. Horaire de travail des enseignants

Plusieurs enseignants se questionnent par rapport à leur tâche depuis le retour au travail. Sachez que, si votre horaire peut avoir été modifié, les paramètres de notre contrat de travail (tâche éducative, TLA, TNP) continuent de s'appliquer.

Par exemple, si l'horaire de votre école vous oblige à passer plus de temps en présence d'élèves (tâche éducative) que ce qui est prévu, vous devez être rémunéré au taux de 1/1000 de votre salaire annuel pour ce temps supplémentaire.

Le cas échéant, nous vous conseillons de demander une confirmation de votre nouvel horaire à votre direction d'école. Si vous croyez que votre nouvel horaire ne respecte pas le contrat de travail, nous vous conseillons d'en aviser votre direction d'école, **par courriel**, en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Je tiens à rappeler aux enseignants qu'il est normal d'être rémunéré pour le travail que nous accomplissons.

3. Distribution de masques réutilisables de la FAE

Comme certains d'entre vous s'en souviennent certainement, le CSSVDC a longtemps résisté à l'idée de fournir des masques à ses employés. Un [article](#) était d'ailleurs publié dans *la Voix de l'Est*, le 28 avril dernier, dans lequel M. Racine indiquait qu'il écoutait la science, et que c'était humain d'avoir des craintes. Monsieur Racine mentionnait toutefois qu'il n'empêcherait pas les enseignants qui le souhaitent de porter un masque. Le SEHY et d'autres organisations syndicales ont continué à faire des représentations afin de s'assurer que les enseignants aient accès à des équipements de protection, notamment, des masques. Or devant le refus catégorique de certaines commissions scolaires, dont la CSVDC, il a été décidé de commander des masques lavables qui seraient distribués aux enseignants en présence des élèves. Depuis, on apprenait, lors du point de presse quotidien du ministre Legault du 4 mai 2020, que les enseignants auraient droit à des masques.

La semaine dernière, nous avons interpellé les enseignants du primaire ou leurs personnes déléguées afin d'organiser la distribution des masques lavables de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Peu de temps après, je recevais un appel du Service des ressources humaines du CSSVDC afin de me questionner sur ces masques. Apparemment, le port du masque lavable en milieu de travail ne serait plus indiqué. Drôle de *timing* quand même.

Depuis, je sais que des enseignants ont reçu la consigne de porter soit le masque jetable soit de ne pas porter le masque. Des directions d'écoles auraient indiqué, à des enseignants qui respectent la distanciation de deux mètres, que le port du masque lavable était interdit puisqu'il est jugé non conforme selon la Santé publique.

Personnellement, j'ai cherché cette nouvelle consigne de la Santé publique et je ne l'ai pas trouvée. J'ai demandé au Service des ressources humaines de me la transmettre et je n'ai toujours rien reçu. **Il me semble de plus en plus probable que la vraie problématique soit, finalement, le petit le logo de la FAE qui apparaîtrait sur les masques lavables que le SEHY va distribuer.**

Lors d'une visite de la CNESST, le directeur du Service des ressources matérielles du CSSVDC a déclaré qu'il avait 60 000 masques en inventaire pour les employés. Pas mal pour une Commission scolaire qui refusait de fournir des masques jusqu'à tout récemment. Est-ce de la bienveillance ou de la bonne foi? Je vous laisse faire vos propres conclusions.

Quoi qu'il en soit, le SEHY procédera à l'envoi des masques cette semaine, à moins d'un retard dans la livraison. Nous vous tiendrons informés, le cas échéant.

4- Document récapitulatif de la FAE pour les enseignants du secteur des adultes

Le secteur de l'enseignement des adultes n'est pas épargné par la crise actuelle. Plusieurs questions demeurent sans réponses, et les directives sont parfois difficiles à obtenir.

La FAE a produit un document récapitulatif qui s'adresse principalement aux enseignants de la formation professionnelle (FP) et de la Formation générale aux adultes (FGA). Le document se trouve en pièce jointe du courriel, et vous pourrez y avoir accès par le site Internet du SEHY (sehy.qc.ca), sous l'onglet COVID-19.

Nous vous transmettrons les mises à jour lorsqu'elles seront disponibles.

5. L'effet de la pandémie sur nos primes d'assurances collectives

Nous souhaitons vous partager un message de la FAE au sujet des primes pour les assurances collectives :

« Certaines personnes nous ont questionnés récemment sur la possibilité d'obtenir un rabais sur les primes de notre régime d'assurance collective, à cause de la situation particulière entourant la crise du Covid-19.

Il est vrai que la majorité des assureurs ont annoncé des rabais temporaires, incluant notre assureur, La Capitale, principalement pour les soins dentaires. Cela dit, le contrat de la FAE n'est pas touché par ces rabais, comme la plupart des contrats du secteur public, car il prévoit déjà que tout surplus de primes payées est versé dans un fonds de stabilisation servant ultimement à accorder des congés de primes pour les membres. Cette approche est la même pour tous les groupes de La Capitale qui bénéficient d'une entente financière, ainsi que chez l'ensemble des assureurs.

Afin de mieux comprendre l'impact du confinement sur notre régime d'assurance collective, nous avons vérifié les résultats d'expérience de notre garantie d'assurance maladie pour les mois de mars et avril 2020. Bien que nous observions une réduction des

réclamations payées pour les professionnels de la santé, nous constatons par ailleurs que le total des prestations payées n'a pas vraiment diminué, car les prestations payées pour les médicaments ont augmenté au cours de la même période. De plus, nous anticipons une augmentation importante des réclamations pour l'annulation de voyages.

Au cours des prochains mois, nous allons analyser plus en profondeur l'évolution de notre expérience et si les résultats le permettent, nous pourrions en tenir compte lors du renouvellement de janvier 2021. »

Le SEHY vous tiendra informé de la suite des choses.

6. Plateforme « Ca Cloche ? Dites-le-nous. »

Comme tout le monde le constate, les informations fusent de toute part et, malgré tout, plusieurs questions, notamment pour le retour en classe, demeurent sans réponse. **Force est de constater que, pour bien vous représenter, nous devons avoir un portrait plus complet de ce qui se vit dans les écoles.** Il est utopique de croire que nous pourrions efficacement récolter vos commentaires à la pièce.

Dans le but de soutenir les syndicats locaux et de veiller au respect des droits de leurs membres en matière de santé et de sécurité au travail, la FAE a mis en place la plateforme « Ça cloche? Dites-le nous. » à l'adresse suivante : <https://cacloche.lafae.qc.ca/>.

Cette plateforme permettra aux enseignants de nous informer des problématiques, notamment par rapport à la sécurité, qui pourraient être vécues dans les écoles. Vous pourrez également joindre des photos afin d'appuyer vos propos. L'idée est de pouvoir bien documenter la situation afin de bien prévoir la suite des choses.

Les informations transmises seront traitées de façon confidentielle, c'est-à-dire que le SEHY n'indiquera pas qui l'a informé. Toutefois, le SEHY procédera aux interventions qu'il jugera nécessaires afin de veiller au respect des droits et à la sécurité de ses membres.

N'hésitez pas à nous informer, c'est important.

7. Rappels importants

Si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Solidairement,

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Veilleux', written in a cursive style.

SV/mep

Sophie Veilleux